

Résolution du 31 octobre 2012 de MM. Adrien Genecand, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, Mmes Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Barbey, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat et Pascal Spuhler: «Pour que la stratégie de piétonisation puisse un jour se réaliser, construisons le parking dit des Clés-de-Rive».

(ainsi amendée et renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 19 février 2013)

RÉSOLUTION

Considérant:

- le plan directeur communal;
- la déclaration publique du Conseil administratif du 1^{er} décembre 2009 en faveur d'une «paix piétonne» visant la piétonisation du centre-ville en intégrant comme mesure compensatoire la construction d'un parking de 500 places sous la rue Pierre-Fatio;
- le vote positif du Conseil municipal du 7 juin 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la stratégie de piétonisation du centre-ville;
- la détermination du Conseil d'Etat du 16 novembre 2011 en faveur du parking des Clés-de-Rive dans le cadre d'une opération de reconquête urbaine;
- les résultats de la votation du 23 septembre 2012 lors de laquelle près de 57% des habitants de la Ville refusèrent la création de 50 rues piétonnes;
- le consensus visant à prendre des mesures en faveur d'une véritable zone piétonne, commerçante, accessible et attractive au centre-ville;
- le dépassement au centre-ville des normes fédérales en matière de pollution aérienne et sonore nécessitant des mesures d'assainissement;
- le projet des Clés-de-Rive comme une opportunité de débloquer la situation en matière de mobilité;
- la piétonisation des rues marchandes voisines et la valorisation de l'espace urbain à un endroit où l'on peut véritablement mieux faire;
- un financement assuré à 100% par le secteur privé du parking et de l'aménagement de Pierre-Fatio,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu'un préavis favorable soit délivré à la requête en demande préalable d'autorisation de construire;
- de présenter un crédit d'étude pour la réalisation d'un centre-ville piéton.